

Comité d'accompagnement de Liège Trilogiport

Liège, le mardi 1^{er} octobre 2019

Réunion n° 31

Procès-verbal

Présent(e)s

Emile-Louis BERTRAND	Port autonome de Liège
Hélène THIEBAUT	Port autonome de Liège
Céline HELLEMANS	Service public de Wallonie, Mobilité et Infrastructures
Marianne PETITJEAN	Fonctionnaire Technique, Service public de Wallonie, Agriculture, Ressources naturelles, Environnement Département des Permis et Autorisations
Paul ERNOUX	Commune d'Oupeye, Premier Echevin
Viviane DESSART	Ville de Visé, Bourgmestre
Jean GEURTEN	Représentant de la population de la Commune d'Oupeye
Marcel VAN DEN MEERSSCHE	Représentant de la population de la Ville de Visé
Jean-François VERJANS	Représentant de la population de la Ville de Visé
Pol BEAUWENS	Représentant ABSL « Les Bassis-Mosans»
Henri HUYNEN	Représentant ABSL « Les Bassis-Mosans»
Thierry GREFFE	Représentant « Comité Village Environnement Santé»
Pierre BIEMAR	Architectes BIEMAR - Architecte Jost Group
Emmanuel PORIGNON	DPW Liege Container Terminals

Excusé(e)s

Stéphane BARLET	Service public de Wallonie, Mobilité et Infrastructures
Bernadette MOTTET	Service public de Wallonie, territoire logement patrimoine énergie
Audrey FALLAIS	Service public de Wallonie, territoire logement patrimoine énergie
Thierry BRASSEUR	Représentant de la population de la Commune d'Oupeye
Serge FILLOT	Commune d'Oupeye, Bourgmestre
Francis THEUNISSEN	Ville de Visé, Premier Echevin
Christophe RAVIGNAT	Jost Group
Kristof DE WIT	WDP
Norbert DEMOULIN	Weerts Supply Chain
Nicolas DELHAYE	Service public de Wallonie, Ressources naturelles et Environnement
Olivier VANSTIPELEN	Service public de Wallonie, Ressources naturelles et Environnement
Bénédicte DUSART	Service public de Wallonie, Ressources naturelles et Environnement Département du sol et des déchets
Nicolas BOULANGER	Service public de Wallonie, Ressources naturelles et Environnement Département du sol et des déchets
André DELECOUR	Service public de Wallonie, territoire logement patrimoine énergie
Thibaut MOUZELARD	Inspecteur général f.f.
Michel MAJCHROWICZ	Représentant « Comité Village Environnement Santé»

1. Approbation du PV de la réunion n° 29 (18 juin 2019)

Aucune remarque. Le PV du 18 juin 2019 est approuvé.

2. Informations complémentaires et diverses par le SPW Mobilité et Infrastructures ;

Voir ci-dessous

3. Informations complémentaires et diverses par le/les divers concessionnaires ;

Voir ci-dessous

4. Divers

Les Bassis-Mosans souhaitent des informations concernant les points suivants :

1°) *Un point sur l'évolution du dossier de Weerts Supply Chain*

Selon Mme Petitjean, la procédure d'instruction de la demande de permis de Weerts Supply Chain est toujours actuellement en cours. L'enquête publique a été réalisée de mi-juillet à fin août suite à la suspension obligatoire de l'enquête publique entre le 16 juillet et le 15 août.

Les Fonctionnaires techniques et délégués ont reçu la plupart des avis.

Le délai de la notification de la décision est prévu le 23 octobre 2019. Cependant, une prorogation de trente (30) jours des délais d'instruction peut intervenir si nécessaire pour finaliser le dossier. Au plus tard, la notification de la décision sur l'octroi du permis interviendrait mi-novembre 2019.

2°) *Portiques : quand seront-ils remis en place ?*

Selon Mme Hellemans, le SPW Mobilité et Infrastructures a reçu l'ensemble des matériaux nécessaires pour le remplacement des portiques abîmés.

Le SPW Mobilité et Infrastructures – Département des Routes réparera ces portiques.

Selon Mme Hellemans, le SPW Mobilité et Infrastructures – Département des Routes a récemment installé des portiques plus robustes sur certains tronçons wallons. Le SPW pourrait envisager ultérieurement la mise en place de ces portiques robustes sur la voirie de liaison.

3°) *Station de contrôle de l'air : quand les travaux vont-ils commencer ?*

Mme Hellemans précise que l'ordre de service a été donné. Les travaux de construction de la station de mesures de la qualité de l'air démarreront le 4 novembre 2019.

Réalisés par l'entreprise Thomassen, les travaux de construction dureront environ cent (100) jours ouvrables. Le suivi de ce dossier sera assuré par le SPW Mobilité et Infrastructures (M. Quentin Demblon).

4°) Arbres crevés : le planning de replantation a-t-il été fixé ?

Selon Mme Hellemans, le SPW Mobilité et Infrastructures souhaite replanter prochainement en apportant diverses modifications par rapport aux aménagements réalisés précédemment.

Dans le cadre de la demande de permis de Weerts Supply Chain, le Département de la Nature et des Forêts (DNF) du SPW a récemment découvert des espaces rares et protégées et notamment, des abeilles solitaires.

Pour rappel, toute action pouvant porter atteinte à une ou plusieurs espèces protégées ou à leurs habitats doit faire l'objet d'une demande de dérogation à la loi de la conservation de la nature (LCN). La société Weerts Supply Chain a donc demandé cette dérogation.

Cette dérogation pourra être délivrée à condition que des mesures compensatoires soient prises tant sur la concession Weerts Supply Chain que sur le domaine du SPW. Les compensations seront notamment situées entre le RAVel et le sentier, le long des bassins. Ceci aura un impact sur les arbres. En effet, le DNF ne souhaite pas replanter à cet endroit précis étant donné que les arbres ne sont pas propices au développement de ces espèces protégées.

M. Huynen souligne que cette décision est en totale contradiction avec le permis d'urbanisme et en totale contradiction avec l'étude paysagère réalisée précédemment.

Selon Mme Petitjean, un permis d'urbanisme peut modifier un précédent permis d'urbanisme en fonction de l'évolution des besoins de l'aménagement d'une zone.

M. Huynen évoque également la présence de la renouée du Japon à certains endroits (notamment sur les merlons) et précise que le SPW doit être attentif à la prolifération rapide de cette plante invasive afin d'identifier des solutions efficaces en vue de l'éradiquer. Le DNF pourrait également s'intéresser à cette renouée du Japon.

M. Greffe suggère une présentation du DNF à ce sujet lors d'un prochain Comité d'accompagnement. Selon M. Greffe, un citoyen pourrait introduire un recours par rapport à ce permis. Il ne pourrait toutefois introduire un recours sans savoir le contenu de la décision du DNF.

Mme Hellemans précise que, même si la dérogation n'est pas encore octroyée, le DNF a déjà analysé les mesures compensatoires minimum à apporter et à imposer dans le cadre du permis Weerts Supply Chain.

Mme Petitjean rappelle la procédure. Dès l'introduction d'une demande de permis, le SPW Agriculture, Ressources naturelles, Environnement - Département des Permis et Autorisations demande automatiquement l'avis du DNF.

Le DNF se rend alors sur site, en compagnie du Département de l'Etude du milieu naturel et agricole (DEMNA), département spécialisé en biodiversité. Ensemble, le DNF & le DEMNA effectuent un inventaire des espèces de faune et de flore protégées repérées lors de cette visite de terrain.

Le DNF a, ensuite, remis un avis dans le cadre de la demande de permis de Weerts Supply Chain et a informé le demandeur de l'obligation d'introduire une demande de dérogation à la LCN, vu l'identification d'espèces protégées sur le site.

La législation en matière de permis unique (environnement + urbanisme) et celle relative à la conservation de la nature sont deux polices administratives différentes.

En vue de réaliser leur projet de construction, Weerts Supply Chain a dès lors demandé une dérogation à la loi de la conservation de la nature. Des mesures de compensations seront déterminées tant sur le domaine de la concession de Weerts Supply Chain que sur le domaine du SPW.

M. Huynen précise que le DNF est bien au courant de l'historique du site.

Mme Petitjean précise que les contraintes sont élevées pour le demandeur car il doit non seulement assurer la gestion de son chantier et le déplacement de ces espèces protégées (et préparer des terres qui puissent accueillir ces espèces protégées).

Mme Petitjean souligne l'excellente collaboration de Weerts Supply Chain dans ce dossier.

A la demande de M. Greffe, Mme Hellemans précise que ce sont M. Nicolas Delhayé et M. Olivier Vanstipelen du SPW, Ressources naturelles et Environnement (tous deux membres du Comité d'accompagnement) en charge de ce dossier pour le DNF.

5°) *M. van den Meerssche relaie le souhait de certains habitants du quartier de la rue Marchand qui souhaitent avoir la confirmation que le bout de la rue Marchand sera bien rétabli à double sens lorsque le merlon sera haché.*

Mme Hellemans précise que les travaux sont toujours prévus au budget de 2020.

6°) *Troisième embranchement*

Le Port autonome de Liège a sollicité le Ministre sortant (Carlo Di Antonio) sur la réalisation de la troisième branche d'accès à Liège Trilogiport. Pour rappel, la création d'un embranchement supplémentaire avait été évoquée. Toutefois, vu le pourcentage de trafic de / vers les Pays-Bas (environ moins de 10 %), cet embranchement supplémentaire n'avait pas été jugé nécessaire et n'avait dès lors pas été retenu.

Suite au courrier du Port autonome de Liège, M. le Ministre Carlo Di Antonio a informé le Port autonome de Liège que la création d'un embranchement supplémentaire vers les Pays-Bas ne fait pas partie des priorités routières émises tant par la SOFICO que par le SPW Mobilité et Infrastructures. A cet égard, ce dossier n'a d'ailleurs pas été repris dans le Plan Mobilité et Infrastructures 2019-2024, à savoir le Plan d'Investissement de la Wallonie établissant les chantiers à réaliser pour la période 2019-2024.

Il précise toutefois dans son courrier que, dans les prochaines années, si des comptages / analyses venaient à mettre en avant la nécessité de créer une nouvelle rampe d'accès, la SOFICO pourrait envisager de réaliser ces travaux.

7°) Rond-point d'Hermalle-sous-Argenteau

M. Ernoux réagit à la non-réalisation de ce troisième embranchement et propose de contacter le SPW Mobilité et Infrastructures concernant le rond-point d'Hermalle-sous-Argenteau qui devient très problématique. Il demande par ailleurs un aménagement PMR et des modes doux des trottoirs vers Argenteau.

Partant du principe qu'il y aura toujours des trafics de / vers les Pays-Bas depuis / vers Liège Trilogiport, M. Huynen a réfléchi à cette problématique et soumet au Comité d'accompagnement une nouvelle configuration, qui serait beaucoup moins onéreuse qu'un troisième embranchement.

Sur base de la proposition émanant de Monsieur Huynen, le Port autonome de Liège propose de solliciter l'avis de la Commune d'Oupeye et de la Ville de Visé. Munis de l'avis des communes, le Port autonome de Liège pourra ensuite soumettre cette suggestion au nouveau Ministre du Climat, de l'Energie et de la Mobilité – Philippe Henry en vue de solliciter son avis.

Le rond-point d'Hermalle-sous-Argenteau relève bien des compétences du SPW Mobilité et Infrastructures.

8°) Escaliers

Suite à des demandes de promeneurs, M. Verjans soulève à nouveau la question de la présence d'un passage pour piétons à hauteur des escaliers permettant de rejoindre le RAVeL près de la darse. Il précise que l'endroit est très dangereux.

Ce point a déjà été évoqué lors de précédentes réunions et avait notamment déjà été analysé par la Direction de la Sécurité des Infrastructures routières. Pour rappel, selon elle, il ne fallait pas installer de passage pour piétons à cet endroit précis (cela s'avèrerait davantage dangereux).

M. van den Meerssche réitère la volonté de marcheurs d'obtenir le placement d'une rampe au milieu de ces escaliers.

9°) Vocation du parking

M. Verjans s'interroge sur la vocation finale du parking.

M. Bertrand rappelle que la zone de parking de Liège Trilogiport a été concédée à l'ensemble des concessionnaires de cette zone portuaire (DPW Liege Container Terminals, Jost Group, WDP et Weerts Supply Chain). A l'exception de quelques dérogations, la gestion du parking de Liège Trilogiport relève exclusivement dès lors de leurs compétences (entretien et réparation des pylônes, gestion des déchets...). Une réunion a été récemment organisée avec les concessionnaires du site à propos de ce sujet spécifique.

Ce parking est par ailleurs déjà actuellement occupé en partie par les camions et les remorques d'un de ces concessionnaires.

Il y aura naturellement une évolution par rapport à l'utilisation de ce parking en fonction de la croissance des trafics sur la zone portuaire.

5. Prochaine réunion

La prochaine réunion du Comité d'accompagnement se déroulera le mardi 3 décembre 2019 à **18 heures précises**.

6. Annexe

Proposition d'aménagement du rond-point d'Hermalle-sous-Argenteau (suggérée par Henri Huynen).



Emile-Louis Bertrand
Directeur général